

TIRS OBLIGATOIRES 2023

Stand de tir de PORSEL

1^{ère} séance :	Samedi 27 mai	de 13h15 à 16h00
2^{ème} séance :	Dimanche 18 juin	de 9h00 à 11h45
3^{ème} séance :	Dimanche 27 août	de 9h00 à 11h45 et 13h15 à 15h30
4^{ème} séance :	Jeudi 31 août	de 18h00 à 20h00

Nous vous prions de vous munir de :

- votre livret de service
- votre livret de tir / performance
- votre carte d'identité
- la feuille d'étiquettes remise par le département militaire fédéral

RAPPELS IMPORTANTS

Ce tir est à nouveau obligatoire pour les militaires astreints.

Le tir obligatoire et le tir en campagne doivent aussi être effectués pour les personnes qui ont une arme en prêt et celles qui désirent garder leur arme à la fin de leur service !

Le tir en campagne 2023 aura lieu le vendredi 2 juin de 18h00 à 20h00, le samedi 3 juin de 9h00 à 11h30h et de 13h30 à 18h30 et le dimanche 4 juin de 9h00 à 11h30 au stand de Châtel-St-Denis pour le fusil 300m et le pistolet 25m.